

En Pologne, le président du CICR était accompagné de MM. Jean Pictet, vice-président du CICR, Jacques Moreillon, directeur du Département de la doctrine et du droit, Melchior Borsinger, délégué général pour l'Europe et l'Amérique du Nord, Alain Modoux, chef de la Division presse et information, ainsi que d'autres collaborateurs du CICR à Genève.

## Décès de M<sup>e</sup> Paul Carry, membre honoraire du CICR

Maître Paul Carry, membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge, est décédé, à Genève, le 30 mars, après une courte maladie.

Né à Rome en 1892, M. Carry fit ses études à la Faculté de droit de l'Université de Genève, où il obtint sa licence en 1913 et son doctorat en droit en 1926. Avocat, chargé de cours, puis professeur ordinaire de droit commercial à l'Université de Genève et doyen de la Faculté de droit, M<sup>e</sup> Carry a publié des ouvrages de droit et de nombreuses études dans des revues juridiques. Plusieurs universités, en Suisse et à l'étranger, lui décernèrent le titre de docteur honoris causa.

Il a été, durant plusieurs années, membre du Grand Conseil de Genève, ainsi que du Conseil municipal; il présida la Cour de cassation de 1942 à 1944, et, dans l'armée suisse, avec le grade de colonel, il fut membre, puis président du Tribunal militaire de cassation. Il a exercé les fonctions de juge *ad hoc* à la Cour de justice internationale à La Haye.

Le professeur Carry fut nommé membre du Comité international de la Croix-Rouge le 23 décembre 1946. Il collabora à l'œuvre juridique du CICR et au développement du droit humanitaire international. Il participa activement, comme délégué de l'institution, aux travaux de la XVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Stockholm en 1948, et à ceux de la Conférence diplomatique de Genève qui, d'avril à août 1949, élaborera les Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre. Il prit une part importante à l'activité du CICR lors des négociations relatives à l'application de l'Article 16 du Traité de paix avec le Japon et effectua, à cette occasion, des missions dans divers pays.

En 1959, le professeur Carry n'accepta pas sa réélection de membre du Comité international de la Croix-Rouge, car son état de santé et ses occupations professionnelles ne lui permettaient plus d'apporter à l'institution une collaboration suivie comme auparavant. Le Comité

international s'inclina devant cette décision, et reconnaissant des services qu'il avait rendus à l'œuvre de la Croix-Rouge, le nomma, dans sa séance du 8 janvier 1959, membre honoraire du CICR. Comme tel, le professeur Carry fut encore fréquemment consulté et son avis faisait autorité.

Le Comité international a appris son décès avec regret, et présente ses condoléances à sa famille.

### **Haute distinction de la Croix-Rouge suédoise à M. R. Gallopin**

M. Roger Gallopin, ancien président du Conseil exécutif du CICR, a reçu la Médaille Royale en or de la Croix-Rouge suédoise, la plus haute distinction que puisse conférer cette Société.

Dans sa lettre lui annonçant que cette décoration lui avait été décernée, le président de la Croix-Rouge suédoise, M. Matts Bergom Larsson, écrit à M. Gallopin: « Votre personnalité et votre position vous ont donné une influence extraordinaire sur notre mouvement pendant de nombreuses années et dans divers domaines de l'activité de la Croix-Rouge... Notre plus haute distinction vous est maintenant conférée en souvenir reconnaissant de vos remarquables contributions à l'activité humanitaire et en gage de l'espoir qui est le nôtre de vous voir encore participer à la direction du mouvement de la Croix-Rouge ».